

Adresse de la société populaire de la commune de Villiers-le-Bel (Seine-et-Marne), lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de la commune de Villiers-le-Bel (Seine-et-Marne), lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 9;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22472_t1_0009_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Représentans du Peuple, maintenez dans ce sanctuaire la liberté des opinions; le bonheur public en dépend.

C'est le vœu des citoyens composant la commune de sézanne, qui ne cessent de répéter : Vive la République; Vive la Convention Nationale; à l'échafaud, tous les ambitieux, tous les tyrans et leurs complices.

[suivent environ 175 signatures.]

[Applaudissemens unanimes]

b

[*La sté popul. et toute la comm. de Villiers-le-Bel* (1) *aux représentans du peuple françois; s.d.*] (2).

Citoyens Représentans

Un monstre pétri de vices et couvert de vertus; un nouveau Catilina souilloit encore il y a quelques jours l'enceinte sacrée de la justice et des loix. il osoit proférer des blasphèmes contre la liberté dans un langage d'autant plus dangereux qu'il ne paraissoit être que l'effusion d'un cœur vivement pénétré de la plus tendre sollicitude pour le salut de la patrie. fort de la confiance sans borne d'une nation grande et généreuse, il crut qu'il ne devoit plus calculer qu'avec son ambition; et son front déjà rayonnant de l'arrogance dictatoriale, il s'apprêtoit à donner le signale de la ligne de démarcation sans laquelle, disoit-il, un peuple ne scauroit être heureux; et quelle étoit cette ligne de démarcation ? la servitude la plus honteuse d'un côté, et, de l'autre, la tyrannie la plus odieuse, soutenue d'une poignée de scélérats et de factieux. ce dictateur en spéculation, entouré de sa horde spadassine, osoit imposer silence à la vérité, et le mensonge seul et la fourberie avoit droit de se faire entendre. mais une main hardie a déchiré le voile, et, tout à coup, digne [s] représentans, vous avez, par le plus sublime élan, sauvé encore une fois la république : vous avez crié justice contre les traîtres et cette voix puissante de la patrie a retentit dans tous les coeurs. les traîtres ont été punis et le peuple, émerveillé de la fermeté de ses représentans, s'est empressé de leur donner les témoignages les plus sensibles d'une confiance qu'il n'ont jamais cessé de mériter... pour nous, que quelques lieues de distance privent de l'avantage de partager vos dangers, nous venons vous témoigner combien la société populaire de Villiers-le-Bel et toute la commune a frémi d'indignation en apprenant que c'étoit sur les corps ensanglantés de la représentation nationale que l'infâme Robespierre prétendoit élever un nouveau trône à la tyrannie. elle nous a député vers vous pour vous féliciter d'avoir déployé un caractère bien digne des représentans du peuple françois. elle vous renouvelle, par notre organe, le serment de n'avoir point d'autre devise que

celle [de] vivre libre ou mourir, vive la République, vive la Convention.

LASSIMONIE (*présid.*), BARBIER (*ex-secrét.*),
HIERRE (?).

c

[*Le c. de surv. et la sté popul. de Nogent-sur-Marne* (1) *à la Conv.; s.d.*] (2)

Citoyens représentans

Une des plus violentes secousses qu'ait éprouvée la république s'est manifestée dans la journée du 9 de ce mois. l'orage s'étoit formé au sein même de la Convention. la Municipalité de Paris recéloit des conjurés. le chef de la force armée partageoit cet affreux complot. la Convention, la France entière, étoit trompée sous le masque du patriotisme. Bientôt, grâce au génie tutélaire de la France, la conspiration a été aussitôt étouffée que découverte, et les conspirateurs l'ont payé de leur tête. Votre activité, votre surveillance, le mépris de la mort même ont sauvé la patrie et la liberté. Continuez, vertueux représentans, continuez vos glorieux travaux. toutes les communes de la république vous appellent à l'immortalité !

Restez, courageux deffenseurs de la patrie, restez, toujours fermes à votre poste; Vous trouverez sous vos pas la municipalité, le comité de surveillance et la société populaire de Nogent-sur-Marne, qui, tous d'un commun accord, viennent vous jurer, en face de l'Etre suprême, de verser pour vous jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Vive la République. Vive la Convention.

LEQUESNE (*maire*), BARILLIET (*off. mun.*),
JOUETTE, GARY (*notable*), DIOT, DUCHEMIN,
Louis-M. DUPONT, LAHENNIE [et une signature illisible].

d

[*La municipalité et le c. de surv. de Meulan* (3) *à la Convention; s.d.*] (4)

Législateur[s]

Vous qui avez tant de fois sauvé la liberté, écoutez la société populaire et les canonniér[s] de Meulan qui vous apportent des actions de grâce et des armes. Ces armes que l'exécrable Henriot appelloit de parade, suffiront, comme elles l'ont fait sous Ypres, à exterminer les ennemis de la patrie et les vôtres. Le premier mouvement qui nous a agité a été celui de nous lever, et, réunis au corps des jeunes défenseurs qui se forment à Meulan, venir vous offrir nos bras pour punir les coupables, et notre corps pour servir de rempart contre les assassins. Une réflexion de sagesse nous a fait préférer de vous

(1) Seine-et-Marne.

(2) C 314, pl. 1 258, P. 51; *J. Sablier*, n° 1 470. Mention dans *J. Paris*, n° 578; *Débats*, n° 680, 243; *Bⁿ*, 17 therm. (suppl^l).

(3) Seine-et-Marne.

(4) C 312, pl. 1 239, p. 37; *Bⁿ*, 17 therm. (suppl^l); *C. Eg.*, n° 713; *Ann. patr.*, n° DLXXIX; *J. Sablier*, n° 1 470, *J. Paris*, n° 578; *Débats*, n° 680, 243.

(1) Seine-et-Marne.

(2) C 314, pl. 1 258, p. 54; *J. Sablier*, n° 1470 (extrait cité sans mention de nom de commune). Mention in *Bⁿ*, 17 therm. (suppl^l); *J. Fr.*, n° 675; *Ann. R.F.*, n° 242.